



## La liste commune CGT – SNE/FSU DREAL Grand Est



**FLASH INFO**  
**Comité Technique DREAL**  
**9 Décembre 2021**

La liste commune vous représentait avec  
Régine Scheffer (Strasbourg) - Mohamed Mekki (Châlons) - Sébastien HESSE (Metz) – CGT.

Le CT était présidé par le directeur DREAL G-Est

### **DECLARATION LIMINAIRE CGT-FSU**

Monsieur le Directeur,

Le diagnostic RPS de la DREAL est venu conforter l'analyse syndicale, sur les causes de « risques psycho-sociaux » identifiées dans nos services.

Hélas, le gouvernement continue sa politique, aggravant les RPS dans une spirale dont on ne voit pas le bout :

→ les « réorganisations » avec **la loi 3D-S qui va passer entre Noël et nouvel an, qui menace directement les politiques « biodiversité » et « transports »** portées par la DREAL, et donc les services et les agents qui portent ces politiques.

→ **les suppressions de postes**, qui viennent frapper de plein fouet le BOP 135 (Aménagement Logement ...) et le Secrétariat Général de la DREAL qui se voient amputés de 6 postes chacun en 2021. Malgré cela, le STELC-SAER est encore déclaré à 12 postes en « sureffectifs », à supprimer,

Dans ce contexte délétère, **la direction DREAL est-elle obligée d'appliquer la loi de « transformation publique », avec le plus grand zèle ?**

**Ou avez-vous le pouvoir, d'atténuer deux facteurs de « RPS », « Qualité du Management » et « Politique de promotion »,** clairement identifiés à la DREAL par le diagnostic RPS ?

Nous le pensons, car nous avons pu observer, et nous vous en remercions, que vous nous avez suivi sur certaines pistes de progrès que nous avons proposées. Vous avez pu rétablir, un **dialogue social basé sur le respect**, en ce qui concerne le **télétravail**. Nous avons pu commencer à avancer ensemble concernant les problèmes d'encadrement au Service Transports après un courrier CGT et une demande intersyndicale de CHS-CT exceptionnel.

Mais vos efforts semblent hélas, contredits par une tendance à l'**abus de pouvoir**, à l'extrémisme du « management » sans ménagement, méprisant, descendant et condescendant.

2 courriers récents de la CGT vous ont signalé :

→ Concernant la **CCOPA**, le fait de **faire tomber brutalement du tableau de promotion de la DREAL 5 agents en 2020**. L'année suivante, la production par votre direction RH d'un tableau censé justifier la non-promotion d'OPA, sur la base de **remarques lapidaires et démotivantes, infondées** si on en croit les rapports établis par les N+1 dans les comptes-rendus d'entretiens professionnels.

→ **Le mal-être généralisé dans une unité du SPRNH** où en dernier épisode, un « manager » a menacé en hurlant ses agents en réunion d'unité, de « **revenir à un régime nazi** » (sic) et de pratiquer une surveillance généralisée grâce aux outils informatiques.

Autre symptôme récent, l'Etude RPS Service Transports, dont il a fallu réclamer le cahier des charges à plusieurs reprises, et qui exclut les représentants du personnel. Nous avons néanmoins été invités hier à une réunion « informelle » mardi prochain ... Dans la même veine, au dernier Groupe de Travail « RPS », la direction RH demandait aux OS de ne pas « dénaturer » les propositions des agents alors que le travail de ce groupe consistait justement à écouter nos propositions, ce qui a été finalement bien fait par le prestataire.

**Le bilan des promotions « Grand-Est » que vous nous fournissez aujourd'hui à notre demande expresse, nous paraît révéler d'une volonté de la direction de maintenir l'opacité la plus totale.**

Monsieur le Directeur, vous nous avez confirmé qu'une vigilance toute particulière sera exercée sur l'exercice de promotions au Service Transports en 2022. Nous vous demandons de faire de même sur l'ensemble la DREAL.

Tous ces constats, donnent vraiment l'impression, d'une application extrémiste et dogmatique de la loi de « transformation » et des « lignes directrices de gestion », en deux mots une impression de dictature managérial.

Nous qui ramassons régulièrement des agents à la petite cuiller et qui baignons dans un nuage épais de « RPS », nous avons besoin d'avoir des réponses claires aux 4 questions suivantes :

- 1- Le directeur de la DREAL cautionne t'il les références au régime nazi de la part d'un « manager » ?**
- 2- Le directeur de la DREAL cautionne t'il les formulations lapidaires et remettant en cause l'encadrement de proximité,** qui figurent dans le tableau de la direction de non-promotion des OPA du 10 mai 2021 ?
- 3- Concernant les études RPS, celle du service transports, et le plan d'action global à la DREAL, souhaitez vous en exclure les organisations syndicales ?
- 4- Ce refus du dialogue social fait-il partie de la politique promue par le gouvernement, notre ministre et les Préfets de région ? Dogmatisme « managérial » ou dialogue social constructif et respectueux, avez-vous le choix, et si oui quel est le vôtre ?

Merci de votre attention et de vos réponses,

## ECHANGES DIRECTEUR – ELUS CGT

Le directeur reconnaît que les baisses d'effectifs sont trop importantes, et constate aussi de fortes vacances sur les BOP « Risques » et « Biodiversité ». La CGT souligne les difficultés (surcharge de travail ...) dans ces services, la faiblesse des salaires ... qui rendent ces postes peu attractifs.

### SPRNL – Incident du 22 Novembre 2021

Le directeur s'interroge sur les paroles exactement prononcées.

La CGT lui rappelle son courrier du 28 novembre à son attention, où les paroles d'un encadrant en réunion, rapportées par les agents présents, choqués, sont consignées :

**« Si vous voulez qu'on revienne à un régime NAZI, on va revenir à un régime NAZI. Au moins les gens travaillaient, ils n'avaient pas le temps de se poser de questions ! »**

Le directeur répond **NON**. Il ne cautionne donc pas..

La CGT ne souhaite pas faire ici de rappel historique douloureux, ni juridique. Suite à notre courrier nous serons reçus rapidement (le 15/12 à Châlons) par la directrice référente du SPRNL et son chef. La liste commune CGT-FSU souhaite le retour à des conditions de travail normales, à commencer par l'arrêt des attitudes vindicatives et des excès de surveillance.

### Processus de promotion

#### Commission Consultative des Ouvriers des Parcs et Ateliers

Concernant les remarques désinvoltes du tableau de non-promotion du 10 mai 2021 (du type « motivation restreinte signées de la direction RH), le directeur DREAL concède « qu'il faudra faire autrement l'année prochaine ».

La CGT souligne que ce tableau a été obtenu grâce aux élus en CCOPA, mais qu'il ne leur a été envoyé que plusieurs mois après la commission, les élus au moment de la CCOPA 2021, n'avaient donc pas les éléments pour défendre les collègues mis en cause par les écritures de la direction. Défense qui aurait été facile puisque les CREP signés des chefs de service indiquaient des appréciations toutes positives, diamétralement contraires aux allégations du tableau de la direction.

Il est évident que peu d'OPA de la DREAL sur la vingtaine de promouvables, peuvent espérer être promus chaque année, au rythme d'une promotion par an compte-tenu des budgets scandaleusement restreints.

La CGT revient également sur le déroulement de la CCOPA 2020, qui a sidéré les représentants des ouvriers des parcs et ateliers, et qui pose question quant aux méthodes de la direction en matière de promotions.

**5 agents ont été rayés du tableau de propositions de la DREAL 2020**, la DREAL n'a présenté que deux candidats (contre 7 en 2019), dont le premier qu'elle soutenait pour la promotion au grade supérieur, venait à peine d'acquérir l'ancienneté requise pour passer au grade supérieur. Cette manœuvre a permis de couper court à toute possibilité de débat en CCOPA, et de faire passer en force, le candidat soutenu par la direction, malgré les protestations unanimes.

Si la CCOPA 2021 grâce à la combativité de nos élus, a permis de rattraper un peu le retard et de promouvoir plusieurs agents de la DREAL, il reste encore de nombreux OPA qui exercent des métiers à haute technicité et qui peuvent prétendre à la promotion au grade supérieur dans les années à venir.

**Aussi la CGT demande à la DREAL, la réouverture de concours et/ou d'essais professionnels en 2022, pour les OPA du SPRNH, du Service Transports et du SEBP.**

### « Lignes Directrices de Gestion » à la DREAL

Les fonctionnaires frappés par la loi de « transformation de la fonction publique » 2019, ne bénéficient plus d'aucune instance de concertation, **la suppression des CAP les privent de toute visibilité quant à leurs perspectives de promotion dans les années à venir.**

**Les décisions sont prises par la « Zone de gouvernance des effectifs » (ZGE), sans qu'on sache clairement qui et quand et comment.** Les chefs de service sont censés informer les agents de leur classement, l'information n'est pas homogène et quand elle est fournie, l'est parfois avec des mois de retard.

Aussi les dysfonctionnements mis en lumière par les élu-es à la CCOPA, interrogent-ils sur l'ensemble de la gestion de la direction RH : dans l'opacité totale qui entoure les promotions de fonctionnaires de la DREAL, qu'est-ce qui nous démontre l'absence de discriminations ? (comme exigé par les « lignes directrices de gestion » LDG).

Le tableau « bilan genré des promotions 2021 Harmonisateur DREAL » fourni par la direction pour ce comité technique, est tronqué, on ne peut en tirer aucune information en dehors de la répartition femmes/hommes.

La CGT exige fournisse les éléments réglementaires suivants :

- Les statistiques pour être lisibles, doivent produire **le nombre d'agents promouvables, et le nombre d'agents proposés par la DREAL**, ce qui devra permettre de situer le Grand-Est, par rapport au niveau national et aux taux promus/promouvables une fois les résultats connus.

- **Le processus décisionnel au niveau de la DREAL et de la ZGE, doit être éclairci** pour chaque catégorie de corps. La direction indique qu'elle va établir un schéma explicatif.
- **Le calendrier 2022 et les modalités d'information des agents,**

**Il est fondamental de rétablir de la visibilité pour les agents sur leurs chances et possibilités de promotion : la direction a les cartes en mains pour diminuer ce facteur de RPS.**

Rendez-vous est pris pour rediscuter le sujet avec les éléments demandés, au CT reconvoqué début Janvier.

### **Vers un dialogue social apaisé à la DREAL ?**

Concernant les études RPS, plan d'action DREAL et celle du service transports, le directeur confirme qu'elles seront bien rediscutées avec les représentants du personnel, en CHS-CT dès le 20 janvier

Au final le directeur indique qu'il n'a pas d'instructions pour établir un « management » dirigiste, et qu'il est d'accord pour avoir un dialogue social constructif.

Nous l'espérons, respect et transparence en sont la clef.

## **Règlement Intérieur particulier du Service RIPS SPRNH**



*Liège, été 2021*

La CGT indique qu'une concertation préalable a bien eu lieu, et malgré les temps contraints (une heure de réunion un mercredi après-midi), la complexité des documents (dont la volumineuse notice technique « Aquaréel » dont une dernière version est parue récemment), la CGT a pu contribuer à améliorer le document « 'RIPS », et les horaires de travail en périodes d'astreintes « vigilance verte » ont été précisés.

Néanmoins il manque une **vision synthétique**, présentant les modalités actuelles dans chacun des 3 Services de Prévisions de Crues (SPC), Rhin-Sarre, Meuse-Moselle et Seine-Oise, et les nouvelles modalités uniformisées pour l'ensemble du Grand-Est

Le rôle respectif des équipes hydrométriques et prévisionnistes, différent en matinée et dans l'après-midi, les interactions en termes de vérification/concentration des données, continuent à susciter des interrogations.

La liste commune CGT-FSU souhaite un premier retour d'expérience de l'application des nouvelles procédures « Aquaréal », dès qu'elles seront stabilisées.

Des questions en termes de **sécurité** du système proposé, **tout particulièrement en période de crues** nécessitent un **passage préalable en CHS-CT**. De plus dans un contexte de tensions managériales à Metz et à Châlons, la liste commune souhaite un approfondissement de la concertation interne : ce projet doit être **l'outil commun d'une consolidation du collectif de travail, dans l'objectif d'améliorer le Service public de Prévision des Crues et d'éviter les RPS**.

La nécessité de poursuivre les discussions dans un cadre apaisé conduit la liste commune CGT-FSU à voter contre le document présenté et demande sa présentation au CHSCT prévu en Avril.

## **FUSION STELC SAER**

**La CGT-liste commune dénonce la suppression de 6 postes en 2021 au STELC et au SAER, et s'inquiète sur le fait que 11,40 ETP soient malgré tout en "sureffectifs" fin 2021 sur le BOP 135.**

Le directeur reconnaît que c'est le vrai sujet

Il se veut rassurant, ces suppressions se feront « sans pousser personne dehors », mais les départs ne seront pas remplacés, et les portefeuilles seront redistribués aux agents restants.

... Si les missions ne sont pas supprimées ou transférées. La CGT-liste commune dénonce l'abandon par le ministère censé œuvrer pour la transition écologique, de ces politiques publiques essentielles pour notre avenir commun et appelle à la mobilisation la plus large.

L'ensemble des organisations syndicales votent CONTRE le projet de fusion STELC/SAER.

## Jours de fermeture DREAL Grand Est 2022

La CGT, qui est pour la réduction du temps de travail à 32 Heures sans réduction de salaire, valide la proposition suivant de l'administration, ces périodes de coupure permettant de faire des pauses salutaires :

Il est proposé de privilégier les fermetures des « ponts » intégrés à des périodes de vacances scolaires, et donc de programmer la fermeture de la DREAL les :

- le vendredi 27 mai 2022
- le vendredi 15 juillet 2022
- le lundi 31 octobre 2022

La DREAL sera fermée. Les agents devront poser, à ces dates, soit un jour de congé annuel, soit un jour de RTT, soit une récupération d'horaire variable.



Un CT est reconvoqué première semaine de janvier, les points « primes 2021 », « promotions », « suppression d'effectifs/mutations » et « transferts à l'OFB » y seront discutés.

**Les élu-es de la liste commune CGT-FSU restent à votre disposition,  
et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années.**